



Note explicative

Procédure administrative relative à la demande de classification d'une qualification professionnelle au sens de l'article 7 ou 8 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants

Dans le cas d'une demande de classification de qualification professionnelle d'un diplôme de niveau d'études supérieures «Bachelor» ou «Master»

- Formulaire de demande
<https://www.enfancejeunesse.lu/fr/classification-de-la-qualification-professionnelle-reunions-de-la-commission-introduction-des-demandes/>
- Curriculum Vitae reprenant entre autres la date et le lieu de naissance, le cursus scolaire détaillé ainsi qu'une liste détaillée des expériences professionnelles licites et des stages effectués
- Copie des diplômes / certificats ou une attestation de réussite (preuve d'au moins 3 ans d'études suivant l'enseignement secondaire accomplies et reconnues)
- traduction des documents en langue luxembourgeoise, française, allemande ou anglais par traducteur assermenté dans l'une des 4 langues précitées
- pour les diplômes de niveau de fin d'études secondaires, une copie de la reconnaissance de votre diplôme étranger, soit une copie de votre reconnaissance du niveau d'études (à demander auprès du **Service de la reconnaissance des diplômes** du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg) – reconnaissance@men.lu
https://quichet.public.lu/fr/organismes/organismes_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html
- pour les diplômes de l'enseignement supérieur étrangers, une copie de votre inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur (à demander auprès du **Registre des titres** du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 18 Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg)
registre@mesr.etat.lu, http://www.mesr.public.lu/enssup/registre_des_titres/index.html
- un relevé des cours fréquentés pour l'obtention de votre diplôme
- un relevé des stages pratiques et/ou d'observation accomplis dans le cadre de vos études
- les débouchés des études officiel (opportunités de carrière / perspectives professionnelles après obtention du diplôme), au pays de délivrance du diplôme.

- une copie de l'autorisation d'exercer
 - pour la profession **d'éducateur diplômé** auprès du Service de la reconnaissance des diplômes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, reconnaissance@men.lu https://guichet.public.lu/fr/organismes/organismes_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html
 - pour les **professions de santé** auprès du Ministère de la Santé, Villa Louvigny, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, ministere-sante@ms.etat.lu <https://sante.public.lu/fr/publications/p/professions/autorisation-exercer-profession-sante/demande-autorisation-exercer-prof-sante-201811-de.pdf>
- une copie de toute décision de classification déjà reçue est à joindre à la demande

Le dossier complet est à envoyer (10 jours ouvrables avant la prochaine commission):

- par voie électronique et seulement en format PDF à l'adresse suivante:
commission-classification@men.lu

Veillez noter que tous les documents doivent être rédigés en langue luxembourgeoise, française, allemande ou anglaise, respectivement traduits par un traducteur assermenté dans l'une des 4 langues précitées.

Seul des photocopies des documents originaux sont acceptées.

Suite au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE qui est entré en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous nous permettons de vous informer que les documents ajoutés à votre demande et contenant des données à caractère personnel transmis seront détruits dans les six mois à compter de la date du dernier versement de votre pièce.

Veillez noter qu'uniquement les dossiers complets seront traités.